

# L e parti et le gouvernement

*Les socialistes de la libération aux golden sixties*

Pascal DELWIT

## Un nouveau parti sur les fonts baptismaux : le Parti socialiste belge (PSB-BSP)

Après la mort d'Émile Vandervelde en 1938, Henri De Man avait accédé à la présidence du parti. Depuis la participation du POB au gouvernement tripartite social chrétien, libéral et socialiste (1935), les tensions internes s'étaient accumulées. Sur la politique intérieure et extérieure. La reconnaissance du gouvernement franquiste et, plus tard, le ralliement de Spaak et de De Man à la politique de neutralité activée par Léopold III furent l'objet de vifs débats internes.

Loin d'apaiser ces conflits, Henri De Man s'engagea et engagea le POB dans une voie de plus en plus autoritariste. En octobre 1940, il publie un manifeste collaborationniste et, peu de temps après, dissout le parti ouvrier belge. Le POB a vécu. Il invite par ailleurs la CGTB à rallier le nouveau syndicat unique corporatiste, l'UTMI.

C'est à l'encontre des choix demaniens que quelques personnalités et militants refondent une nouvelle formation dans la clandestinité, le Parti socialiste belge (PSB), qui trouve à Londres des relais importants. Pendant la guerre, l'appareil socialiste se perpétue sous la direction d'Achille Van Acker.

En novembre 1943, le PSB clandestin publie un premier *Programme d'action immédiate* dans la perspective de la libération. Le « maintien » d'une structure socialiste et les réflexions en Belgique et au Royaume-Uni sont capitaux dans le redéploiement de la « nouvelle » formation qui voit le jour en 1944. Les socia-

listes belges sont immédiatement opérationnels dans la course à l'influence politique dans une situation qui n'était pas optimale. Ils encouraient l'opprobre qui frappa leur ancien président, Henri De Man. Par ailleurs, le parti communiste était sorti décapité de sa participation massive à la résistance mais auréolé d'un prestige considérable. Soulignons toutefois que les sections « belge » et « britannique » du PSB n'étaient pas toujours sur la même longueur d'onde. Les dirigeants londoniens craignent les lendemains de la libération. Le Parti socialiste belge bénéficiait pourtant de quelques atouts.

Le premier est le « projet d'accord et de solidarité sociale ». Il a été négocié en Belgique dans la clandestinité entre des personnalités de la CGTB et de la CSC hostiles à l'UTMI, et certains responsables de la Fédération belge des industries (FBI).

Ce projet est signé le 24 avril 1944 et, en décembre 1944, l'arrêté-loi instaurant la sécurité sociale est promulgué. Le système de sécurité sociale mis sur pied couvrira et encadrera très largement la population. En effet, l'assurance maladie-invalidité et l'assurance chômage deviennent obligatoires sur la base de cotisations individuelles et patronales. C'est dans cette optique qu'est créé l'Office national de sécurité sociale (ONSS) <sup>1</sup>.

Ce pacte social, pour essentiel qu'il soit, borne les volontés réformatrices ou transformatrices des socialistes. Le préambule du pacte est de ce point de vue sans ambiguïté : « Ayant confronté leurs vues respectives, représentants des employeurs et représentants des travailleurs reconnaissent que la bonne marche des entreprises, à laquelle est liée la prospérité générale du pays, exige leur collaboration loyale. Ils désirent fonder les relations entre employeurs et travailleurs sur le respect mutuel et sur la reconnaissance réciproque de leurs droits et de leurs devoirs <sup>2</sup>. » La CGTB et le Parti socialiste belge ont clairement marqué leur volonté de continuité institutionnelle. Ils garantissent l'investiture du gouvernement en exil à Londres et font fi par là-même « de tous les mouvements de résistance armée en leur refusant toute participation au pouvoir » <sup>3</sup>.

Par ailleurs, la Conférence nationale du travail de septembre 1944 adopte le principe d'une majoration des salaires de 40 % par rapport aux taux de 1940, plus une indemnité spéciale de 20 %<sup>4</sup>.

Forts de ces acquis, les socialistes se manifestent publiquement sur l'échiquier politique lors du congrès de la victoire en 1945. Le parti y adopte de nouveaux statuts. L'abandon de l'adhésion collective par l'intermédiaire du syndicat au profit de l'adhésion individuelle est le changement majeur. Dans les rangs de la CGTB, cette décision n'avait pas que des partisans. Les débats du congrès syndical de décembre 1944 l'avaient montré. Au rapport favorable à l'adhésion directe du secrétaire général Paul Finet s'étaient opposés de nombreux délégués, partisans du maintien de l'adhésion collective au Parti socialiste belge. Le scrutin fut extrêmement serré. L'abandon de l'adhésion collective n'est adopté que par 74 voix contre 61. Pourquoi ces réserves et pourquoi ce changement ?

Cette modification statutaire est sans aucun doute une des conditions de l'aboutissement de la réunification syndicale. Celle-ci intervient les 28 et 29 avril 1945 et donne naissance à la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB). La FGTB agrège l'ancienne Confédération générale du travail de Belgique (CGTB) et la Centrale belge des syndicats uniques (CBSU).

La CBSU regroupait elle-même les Comités de luttes syndicales (CLS) créés durant la guerre par le parti communiste de Belgique (PCB), le Mouvement syndical unifié (MSU) d'André Renard – principalement implanté parmi les sidérurgistes liégeois – et le Syndicat général unifié des services publics (SGUSP). Au moment de la réunification, la CGTB annonçait 248 259 membres, les CLS 165 968, le MSU 59 535 et le SGUSP 51 789<sup>5</sup>. Parmi les cinq secrétaires nationaux de la nouvelle FGTB, il y a d'ailleurs une personnalité communiste : Théo Dejace.

En plus du changement lié à l'adhésion individuelle, le congrès entérine aussi le nom du « nouveau » parti. On parle bien désormais de Parti socialiste belge. Le congrès de la vic-

toire est l'occasion pour le Parti socialiste belge de se repositionner sur les plans idéologique et programmatique. Au-delà de quelques déclarations aux accents volontaristes ou radicaux, le PSB stipule d'emblée les limites de son action politique dans le cadre légal de la démocratie représentative. La dimension gradualiste est explicitement soulignée : « Dans un pays de vieille civilisation comme la Belgique, le passage de l'économie capitaliste à l'économie socialiste ne peut s'opérer que par un processus graduel, rencontrant à chaque étape l'adhésion d'une majorité de citoyens et réunissant, autour de chacune des réalisations, tous les concours techniques nécessaires à leur réussite. Le parti se trouve ainsi placé, sur le plan politique, devant la tâche historique de constituer, dans le pays et au Parlement, une majorité qui soit résolue à entrer dans la voie des transformations révolutionnaires et qui accomplisse dans le cadre et par la méthode de la légalité, plus exactement d'une légalité qui se perfectionne et se renforce dans la mesure que les développements de l'action rendront nécessaires<sup>6</sup>. »

Si la résolution évoque des « transformations révolutionnaires », les rapports entre démocratie représentative, sécurité et progrès sociaux et parti apte à les garantir et à les développer sont sans équivoque. Tel est le sens de l'approche réformiste du PSB.

Hors ce cadre, on se situe dans des conjectures approximatives : « En se prononçant pour la démocratie, le parti entend marquer sa position exacte à l'égard de cette forme de gouvernement. La démocratie bourgeoise, appuyée sur l'organisation capitaliste de l'économie, assure aux travailleurs organisés une liberté politique qui, toute viciée qu'elle soit par les influences de l'argent et de la tradition bourgeoise, est indispensable à leur mouvement d'émancipation. Elle leur procure en même temps un minimum de sécurité sociale, qui toutefois ne dépasse guère ce que le capitalisme veut bien concéder à la lutte organisée des travailleurs. S'il accepte cette démocratie imparfaite comme le cadre historique dans lequel il se situe dans l'action, le socialisme ne peut s'en contenter. Son rôle est

d'améliorer les formes politiques, de l'étendre dans l'ordre économique et social et d'y substituer, *dès qu'il en aura le pouvoir* « nous soulignons », la démocratie socialiste<sup>7</sup>. »

De manière cohérente, le PSB confirme sa prétention et sa vocation à être un parti de gouvernement dans des coalitions pour y lutter, y assurer et y garantir la facette sociale du progrès économique, d'une part, et affermir la stabilité démocratique, d'autre part : « Le parti a suffisamment d'expérience politique pour savoir que, par les voies de la démocratie, il ne conquerra pas le pouvoir du jour au lendemain. Il représente d'autre part un courant d'opinion trop important que pour pouvoir, dans l'entre-temps, se tenir éloigné de toute participation au gouvernement sans créer en maintes circonstances une situation politique inextricable<sup>8</sup>. »

Lors du congrès de la victoire, Max Buset est élu président. Avant 1940, il s'était opposé aux choix d'Henri De Man et de Paul-Henri Spaak sur la politique étrangère du POB et du gouvernement – notamment sur la question espagnole. Ce choix est une élection par défaut. Des responsables plus connus avaient été presentis – Achille Van Acker, Achille Delattre, Paul-Henri Spaak. Tous avaient décliné l'offre pour conserver leur poste ministériel.

### Une polarisation paralysante

Des pays européens qui ont pris part à la deuxième guerre mondiale, la Belgique a vraisemblablement subi le moins de pertes industrielles. Les principales installations – tout comme le port d'Anvers – ont été relativement peu affectées. Par ailleurs, contrairement à la France ou à la Grande-Bretagne, la Belgique a un solde positif lorsque l'administration américaine met fin au prêt-bail<sup>9</sup>. Et par le biais de la réforme mise en œuvre par le ministre des Finances, Camille Gutt, la spéculation financière est restée circonscrite. Dans le but de répondre aux demandes internes et externes qui sont pressantes, le gou-

vernement s'emploie à procéder à une relance industrielle la plus rapide possible.

La « bataille du charbon » lancée le 12 février 1945 par le Premier ministre Achille Van Acker symbolise le plus explicitement cette décision. Le charbon reste en effet une des sources énergétiques majeures et la pénurie en Europe est forte. Pénurie en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne due aux destructions et au manque de main-d'œuvre.

Cette préoccupation immédiate sera problématique à moyen terme. Aucune réforme sérieuse de l'outil industriel ne sera entreprise et aucune diversification n'est pensée durant ces années. Dans l'industrie du charbon, les entreprises et les sites sont morcelés. Aucune coordination et aucune modernisation n'accompagnent le processus de relance immédiate. Pas plus que d'autres, il n'est pas sûr que les socialistes aient pu ou voulu agir en ce sens. En tout état de cause, comme le souligne Stephen Kramer, « il est clair que le PSB n'était pas préparé à faire des réformes structurelles une condition à sa participation gouvernementale »<sup>10</sup>. Soulignons toutefois l'établissement à la suite de l'adoption de la loi du 20 septembre 1948 qui porte sur l'organisation de l'économie du Conseil central de l'économie et des conseils d'entreprise.

Lors de la libération, le gouvernement avait ouvert ses rangs, pour la première et la dernière fois de l'histoire politique belge, au parti communiste de Belgique fort de son action dans la résistance et du prestige de l'Union soviétique. C'est d'ailleurs par crainte du poids communiste que la première élection législative n'eut lieu qu'en février 1946. La Belgique enregistre une progression des partis de gauche, le PSB et le PCB. Mais elle aurait été certainement plus forte quelques mois plus tôt.

La présence historique des communistes à l'Exécutif ne sera pas longue. En mars 1947, les ministres communistes ont refusé de se solidariser avec le gouvernement sur une augmentation du prix du charbon. Ils sortent définitivement de l'exécutif national.

Élections de 1946  
Pourcentage en voix

	BRUXELLES- HAL-VILVORDE	WALLONIE	FLANDRE	ROYAUME
PL-LP	12,11	9,25	7,70	8,92
PSB-BSP	33,33	36,34	27,47	31,56
Cartel PSB-PL		2,05	1,75	1,59
PSC-CVP	35,44	27,01	56,23	42,53
PCB-KPB	15,78	21,47	5,20	12,68
UDB	2,54	3,48	1,05	2,15

Nombre de sièges

PL-LP	4	5	7	16
PSB-BSP	10	30	26	66
Cartel PSB-PL		2	2	4
PSC-CVP	11	23	58	92
PCB-KPB	5	15	3	23
UDB		1		1

Mais il y a un autre élément d'exceptionnalité dans la vie politique belge à cette époque : le retrait des sociaux-chrétiens du gouvernement en 1946. Celui-ci est lié à la problématique du retour sur le trône du roi Léopold III. La « question royale » est posée. Elle va agiter la Belgique de 1945 à 1950 et avoir des conséquences politiques jusqu'en 1958. La question royale est capitale parce qu'elle polarise les partis politiques belges dans une dynamique de confrontation, ce qui est exceptionnel, et parce qu'elle va occulter, dans une large mesure, les problèmes économiques et sociaux.

Lors de la libération, le roi était « détenu » en Autriche. Constatant son impossibilité de régner, le Parlement avait désigné le 20 septembre 1944 son frère, le prince Charles, comme régent du royaume. Mais la question du retour du roi était posée. L'attitude de Léopold III pendant la campagne des dix-

huit jours lui était reprochée. Le roi avait vertement critiqué le gouvernement et, les 25 et 26 mai 1940, avait essayé d'obtenir sa démission. Par ailleurs, son refus de quitter le pays et ses relations pour le moins troubles avec les autorités nazies – Léopold III a une entrevue avec Hitler le 19 novembre 1940 à Berchtesgaden – ont été vivement contestées. Aussi, son retour sur le trône est combattu par les partis et les organisations laïques.

Le 16 juin 1945, le parti communiste de Belgique, le Parti socialiste belge, le parti libéral (PL), l'Union démocratique belge (UDB), la FGTB et les syndicats libéraux lancent un appel contre le retour de Léopold III. C'est à la suite de cet appel que les représentants du nouveau PSC-CVP quittent le gouvernement en juillet. Jusqu'en 1950, cette problématique reste suspendue comme une épée de Damoclès sur le cours de la vie politique belge et a un effet paralysant important.

Dans cette optique, les élections de juin 1949 marquent un tournant crucial. Les deux partis de centre droit – le PSC-CVP et le PL – progressent au détriment des deux formations de gauche, le PSB-BSP et le PCB. Pour la première fois depuis 1935, le PSB retourne dans l'opposition face à une majorité catholique-libérale.

Cet échec électoral socialiste, l'emprise catholique sur le gouvernement et la question du retour de Léopold III sur le trône conduisent le président du PSB Max Buset à réorganiser structurellement le « pilier » socialiste. En d'autres termes, à établir une structure permettant une communion de pensée et d'action entre les organisations du mouvement socialiste. De cette volonté naît « l'Action commune » entre le Parti socialiste belge, la FGTB et l'Union nationale des mutualités socialistes (UNMS). Le comité national de l'Action commune est mis en place le 7 juillet 1949.

Excepté le rôle spécifique que l'Action commune jouera pendant la question royale, Bert de Bakker et Mieke Claeys - Van Haegendoren ont isolé trois fonctions essentielles des organisations « non politiques » du mouvement socialiste : « a) l'exis-



tence et le fonctionnement du pilier a un effet stabilisant sur le soutien électoral du parti. (...) [et], les services rendus ont un effet positif sur la loyauté des personnes concernées ; b) les syndicats ouvriers, les mutuelles et les coopératives offrent un support financier au parti politique, principalement pendant les campagnes électorales ; c) les organisations ressentent les attentes latentes ou explicites de leur base par rapport à la politique, les traduisent en termes techniques et essaient de les faire émerger politiquement via le parti »<sup>11</sup>.

L'Action commune ne put être réalisée qu'en raison d'un affaiblissement sensible de l'influence du parti communiste, tant du point de vue politique que syndical. Le sectarisme de guerre froide du PCB lui fit perdre non seulement la plus grande partie de son capital électoral mais aussi de nombreuses positions syndicales. L'exemple du mouvement des services publics de 1948 est de ce point de vue révélateur<sup>12</sup>. Par ailleurs, une action persévérante et efficace de l'appareil syndical favorisa cette éviction. Louis Major, alors secrétaire général adjoint de la FGTB, joua dans cette entreprise un rôle prépondérant. Il sera à ce titre félicité par Max Buset lors d'une réunion de l'Action commune : « Il n'y a aucun reproche à vous faire, vous avez nettoyé (*sic*) les syndicats des éléments communistes et je pense que, si d'un commun accord nous réalisons l'unité socialiste, ce serait un bon résultat<sup>13</sup>. »

L'Action commune fut fortement activée dans le déroulement de la question royale. Pour débloquer la situation, le Sénat (27 octobre 1949) et la Chambre (8 février 1950) avaient voté la tenue d'une consultation populaire sur le retour du roi.

Organisée le 12 mars 1950, l'issue avait déçu le monde social-chrétien : 57,68 % des électeurs s'étaient prononcés pour le retour du roi. Mais dans la région bruxelloise et, plus encore en Wallonie, le non était majoritaire<sup>14</sup>. Au lendemain de l'annonce des résultats, le comité national de la FGTB adopte le principe de la grève générale. Il donne mission au bureau de la déclencher dans les meilleures conditions. Dès lors, les événements s'accélérent. Le 20 juillet, les chambres votent la

fin de l'impossibilité de régner. Le 22, Léopold III rentre au pays. La Belgique semble alors au bord de la guerre civile. Le 24, la grève générale est déclenchée à Liège. Le 30, la gendarmerie ouvre le feu sur des manifestants antiléopoldistes à Grâce-Berleur. Elle en tue quatre. Face au caractère inextricable de la situation et à toutes les possibilités de dérapages qu'elle présente, Léopold III abdique au profit de son fils Baudouin. La question royale est close dans les faits. Mais ses conséquences perdureront plusieurs années encore.

La première d'entre elle est l'avènement, à l'issue du scrutin de 1950, d'une majorité sociale-chrétienne homogène.

Sur le plan politique, le Parti socialiste belge a été membre de la coalition gouvernementale de 1945 à 1949. De 1945 à 1947 avec les communistes et les libéraux. Puis avec les sociaux-chrétiens. Dès la libération, l'outil industriel a été mobilisé pour répondre à la pénurie en vigueur dans plusieurs pays limitrophes. Nous l'avons dit, cette relance à tous crins se transforma vite en handicap : les adaptations et modernisations nécessaires n'ont pas été opérées. Le problème se pose avec acuité dans l'industrie charbonnière. De par la vétusté et le morcellement des mines – tout particulièrement en Wallonie –, le charbon belge est proportionnellement beaucoup plus cher en Belgique. Cinq ans après la guerre, les mines allemandes et britanniques sont beaucoup plus opérationnelles. Les débats sur la proposition d'établissement d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier<sup>15</sup> « révéleront » cet état de fait.

Peu sera entrepris pour anticiper les problèmes nombreux que cette situation dévoilait. Les réactions étaient d'autant plus complexes que la vie politique belge était étreinte par la confrontation entre mondes socialiste et social-chrétien sur la question royale. Il n'y avait d'ailleurs pas que le retour de Léopold III sur le trône qui polarisait. En 1948, les débats sur l'enseignement sont précurseurs de la « guerre scolaire » qui sévira entre 1950 et 1958. C'est dans ce contexte qu'il faut saisir l'opposition, puis les réserves et enfin l'acceptation résignée du Parti socialiste belge à l'extension du suffrage universel aux

femmes. Les comptes rendus du bureau du PSB témoignent combien les craintes relatives à l'octroi du droit de vote aux femmes étaient nombreuses. En vérité, la question de principe n'était que fort peu abordée.

En définitive, ce qui apparaît ou plus exactement ce qui est proposé comme les « conquêtes » réformistes du PSB sont essentiellement les acquis du pacte social – tout spécialement la sécurité sociale –, l'amélioration des conditions des travailleurs et l'établissement d'une série de structures de concertation sociale à partir de 1948 – les conseils d'entreprise, le Conseil central de l'économie et les conseils professionnels –, figurées comme des progrès de la démocratie économique.

### Le débat sur les réformes de structure

Le 1<sup>er</sup> juin 1958, socialistes et libéraux perdent les élections législatives. Décrochant la majorité absolue au Sénat, les sociaux-chrétiens apparaissent une fois encore les maîtres du jeu. Mais les marges sont étroites.

Un gouvernement minoritaire social-chrétien est installé le temps de « régler » la question scolaire. Aboutissement de la Commission nationale pour l'étude des problèmes de l'enseignement, les trois principaux partis signent, le 20 novembre 1958, le « pacte scolaire ». Le parti communiste est la seule formation importante à s'y opposer lors des votes à la Chambre et au Sénat le 29 mai 1959.

L'échec électoral de la majorité laïque et la pacification de la « guerre scolaire » ont des répercussions très importantes sur la vie politique belge. Ils favorisent « une déconfessionnalisation relative des affrontements et des regroupements politiques [libérant] des énergies pouvant alors se mobiliser sur d'autres enjeux »<sup>16</sup>. La prégnance du clivage catholique - laïque perd de sa substance. Cela entraînera une redéfinition identitaire des partis politiques dans le cadre d'une montée des préoccupations linguistiques et régionalistes. Précurseur de cette évolu-

tion, mais sur une base antifédéraliste, le parti libéral se transforme en parti pour la liberté et le progrès (PLP) en s'ouvrant aux chrétiens.

Au sein du PSB, l'heure est au questionnement critique sur l'état économique de la Belgique et, pour beaucoup, sur la stratégie du parti depuis 1954. D'aucuns s'en prennent vertement à la direction pour les nombreuses concessions faites aux libéraux dans les matières économiques et sociales durant la législature 1954-1958.

Elles constitueraient l'origine principale de la perte de crédit et de l'insuccès électoral de 1958. Les résolutions politiques de plusieurs congrès fédéraux le montrent. Celles de Soignies et de Tournai-Ath-Mouscron sont explicites : « Le congrès constate que la participation à des gouvernements de coalition a toujours obligé le PSB à mettre en veilleuse son action véritablement socialiste au bénéfice d'inévitables mesures de compromis. Il considère que le PSB doit rester dans l'opposition jusqu'au moment où le corps électoral aura clairement manifesté sa volonté de le voir prendre toute sa responsabilité au pouvoir <sup>17</sup>. »

Deux exigences reviennent avec récurrence des diverses résolutions que nous avons pu consulter : l'établissement d'un service national de santé et l'adoption d'un programme de réformes de structure. Mais il faut souligner que ces exigences sont surtout le fait des fédérations wallonnes. Seules les fédérations de Turnhout et de Sint-Niklaas-Waas y font aussi référence.

Ces revendications sont appuyées par la gauche du PSB. Dans la foulée de l'adoption du plan de réformes de structure par la FGTVB (voir *infra*), les diverses sensibilités à la gauche du Parti socialiste – à l'exception du parti communiste – s'étaient organisées autour du lancement et de la publication hebdomadaire *La Gauche* <sup>18</sup>, rôle que remplit *Links*, du côté flamand. Le comité de pilotage de *La Gauche* agrège des individualités de sensibilité trotskystes – incarnée en particulier par Ernest Mandel –, des syndicalistes de la FGTVB – notamment André Renard, Jacques Yerna... –, des représentants de l'aile gauche

du PSB – Ernest Glinne, Guy Cudell, Léon Hurez... Pendant plusieurs années *La Gauche* sera un des aiguillons de gauche du PSB et de la FGTB.

Lors du congrès de décembre 1958, il y a un début de réponse aux pressions d'une partie de la FGTB et de l'aile gauche du PSB visant à faire adopter par le Parti socialiste le programme de réformes de structure déjà approuvé par la FGTB en 1954 et en 1956.

En effet, en dépit de la présence à sa tête de Louis Major, député socialiste anversois « modéré », la FGTB avait en 1954 et 1956 débattu et accepté un plan de réformes de structure. Ce plan avait été initié par son secrétaire général adjoint, André Renard.

Secrétaire national de la centrale des métallurgistes au lendemain de la deuxième guerre mondiale, André Renard était devenu un des cinq secrétaires nationaux de la FGTB en 1946. Il avait joué un rôle premier dans la question royale en menaçant notamment, en cas de maintien sur le trône de Léopold III, d'une marche sur Bruxelles. Il faillit même devenir secrétaire général. Mais Louis Major l'avait devancé de peu. Il remplaça alors Paul Finet au poste de secrétaire général adjoint.

Selon ses instigateurs, le programme de réformes de structure avait une vocation planificatrice et il visait à un approfondissement de la démocratie économique. René De Schutter, qui avait présidé la commission d'étude mise en place depuis 1951, le résumait de la sorte :

1. Il s'agit d'un programme visant à accroître le « gâteau » qu'il importerait par après de répartir « justement » (...).

2. L'accroissement du gâteau nécessite le plein emploi et l'accroissement du taux d'expansion de l'économie. Pour y parvenir, il faut mettre en œuvre une politique économique « moderne » qu'on peut qualifier aujourd'hui de néo-capitaliste.

3. Mais cette politique dont l'aspect technique et non doctrinal est constamment souligné doit être « tenue en main par la collectivité » : donc le syndicat doit avoir son mot à dire. Cet aspect qualifié de « démocratie économique » sera plus lon-

guement souligné dans le rapport de 1956 jusque dans son titre : *Holdings et démocratie économique*.

4. Sans renoncer à ses options doctrinales fondamentales, la FGTB propose donc à tous les « progressistes » du pays (...) de se battre pour une plus grande expansion économique<sup>19</sup>.

Ses concepteurs ne cachent pas l'influence des travaux d'Henri De Man au début des années 30 et plus précisément le plan du travail. Jacques Yerna le rappelait en 1991 : « Le thème en fait n'est pas nouveau. Dans la période de l'entre-deux-guerres, il a déjà été largement popularisé par le POB. On peut dès lors considérer que le programme de la FGTB est en fait une adaptation du plan du travail des années 30<sup>20</sup>. »

Quelles sont les raisons qui motivent l'émergence de ces propositions à ce moment ? Une prise de conscience du déclin industriel – en particulier de la Wallonie – est en cours. L'un des secteurs historiques du développement économique wallon – et plus globalement belge –, l'industrie charbonnière, périclité (voir *supra*). Les grèves de février 1959 dans les mines boraines ont, de ce point de vue, plus incarné une forme de « baroud d'honneur » qu'elles n'ont ouvert de perspectives. Le charbon wallon a vécu mais tous n'en sont pas encore convaincus. L'industrie souffre indéniablement d'un manque d'adaptation aux évolutions technologiques et d'une modernisation de l'outil. Car il s'agit bien des affres de la désindustrialisation et de la reconversion qui s'offrent aux élites politiques et économiques francophones.

À l'inverse, l'économie flamande, à partir notamment de la sidérurgie maritime, va enregistrer un boom économique. Comme le pointe un *Courrier hebdomadaire du CRISP* à la veille des grands mouvements contre le projet de loi unique, « l'urgence et la gravité du problème risquent d'apparaître de plus en plus clairement à la conscience wallonne (le projet d'installer un important complexe sidérurgique dans la région de Gand-Terneuzen constitue le premier signe du déplacement d'une industrie d'importance capitale, hors des sites traditionnels) »<sup>21</sup>.

L'économie belge souffre de plus d'un mal que le rapport du bureau du PSB présenté au congrès de 1959 reconnaît – sans s'exprimer sur la responsabilité du parti en la matière – : l'état des finances publiques (nous en sommes en 1958 !). La situation des finances publiques est présentée comme la faiblesse structurelle de l'économie belge : « Il y a enfin la situation financière et budgétaire, qui est fort préoccupante depuis de nombreuses années, au point de constituer une véritable et importante faiblesse structurelle. (...) En fait, nos finances publiques sont dans un état de déséquilibre permanent et fondamental <sup>22</sup>. »

Les 6 et 7 juin 1959, les socialistes wallons, réunis en congrès, avalisent les premiers les réformes de structure. Ils les définissent comme les « seules mesures capables d'assurer la défense de l'économie wallonne et son expansion ». Ils entendent par là « la planification de l'économie ayant pour but le plein emploi et la nationalisation du secteur de l'énergie (charbon, électricité, gaz, atome) <sup>23</sup>. »

Mais l'ensemble du parti est concerné par le processus. Un congrès extraordinaire du PSB est convoqué pour le début du mois de juillet 1959. Le rapport préparatoire s'inscrit dans la logique du plan de réformes de structure adopté par la FGTB, dont les deux objectifs principaux visent à disposer « du contrôle direct sur deux secteurs clés de l'économie – d'une part, le secteur de l'énergie doit être organisé en service public ; – d'autre part, la politique financière a pour objet final de contribuer à la réalisation des objectifs économiques et sociaux » <sup>24</sup>. En matière énergétique les socialistes belges avancent la création de trois sociétés nationales – de gestion des charbonnages, de l'énergie électrique, du gaz – et d'une commission de contrôle de la distribution des produits pétroliers. Dans le domaine financier, les propositions sont moins précises. Le PSB en appelle à une réforme du crédit pour assurer la stabilité financière, garantir des ressources nécessaires aux investissements publics et « orienter les investissements privés vers des emplois conformes aux objectifs du plan » <sup>25</sup>. Le PSB prône l'établissement d'un Conseil supérieur des finances dont un des objets serait de régler les

holdings et d'établir une société d'impulsion aux investissements, la Société nationale d'investissements.

L'ensemble de ces mesures doit se comprendre dans une des optiques fondamentales des réformes de structure : la planification. Les socialistes sont prudents en la matière. La souplesse évoquée dans le projet syndical existe aussi du côté du PSB. La formation socialiste préconise l'édification d'un bureau de planification sans caractère impératif absolu : « Nous désirons seulement créer un instrument efficace qui, sans jamais rien faire de trop ou d'inutile, puisse appliquer les mesures qui s'imposent dans le cadre d'une politique efficace d'expansion économique et de lutte contre le chômage<sup>26</sup>. »

Le congrès sera reporté au mois de septembre en raison du décès soudain du président Max Buset. Lors de la présentation de sa teneur, le nouveau président Léo Collard soupèse l'importance des réformes de structure dans le projet socialiste. En d'autres termes, ce qui auréolerait véritablement d'une dimension réformiste vers le socialisme ce programme par rapport aux réformes du « capitalisme » : « On parle souvent du danger, pour le socialisme, de s'intégrer dans le capitalisme. Ce danger est réel et peut se présenter dans des conditions et sous des formes diverses. Il y a certainement un danger de confusion dans une politique de réformes de structure économique. Possédant encore suffisamment de leviers de commande, le capitalisme peut prendre les devants, adopter des réformes qui, dans leur technique, sont apparemment les mêmes que celles qui sont préconisées par les socialistes. Nous devons donc bien nous dire et montrer que ce qui nous distingue, c'est leur objectif final, que le capitalisme ne pourrait atteindre sauf à renoncer à être lui-même<sup>27</sup>. » À l'issue du congrès des 19 et 20 septembre 1959, le PSB adopte ainsi le projet de réformes de structure et déclare en faire l'axe de son action à venir : « Le PSB déclare que ce programme constitue la base de l'action politique qu'il mènera avec l'Action commune, sur les plans gouvernemental, parlementaire et autres<sup>28</sup>. »

Le programme de réformes de structure est donc adopté par le PSB à la rentrée politique de 1959. À côté des nationalisa-



tions, la planification en est un des éléments clés. Soulignons que le monde politique et syndical socialiste n'est pas le seul à s'intéresser et à débattre de la planification. En octobre 1959, avait été mis sur pied le bureau de programmation et d'investissement. De même, un arrêté royal du 25 novembre 1960 établit le Comité national d'expansion économique, composé de représentants du gouvernement et des interlocuteurs sociaux.

Le contexte de cette naissance peut paraître curieux compte tenu de l'orientation politique du gouvernement (libéral - social-chrétien). Les penchants planificateurs en matière économique sont rarement le fait des partis catholiques et libéraux. En vérité, le bureau du plan n'eut jamais qu'un rôle consultatif et remplit surtout une fonction d'avertisseur et d'information. Sa naissance s'inscrit dans les mutations économiques qu'enregistre la Belgique à cette époque.

Les mauvaises perspectives économiques, le manque de dynamisme des industriels belges et le très mauvais état des finances belges ont motivé cette double genèse. Suggérer et insuffler des rationalisations dans plusieurs secteurs dont la production demeure très morcelée est un des objectifs principaux. Face à une concurrence accrue induite par la naissance du Marché commun (1957), une nouvelle vitalité est essentielle.

Mais c'est des investissements étrangers que viendra la relance. Le début des années 60 marque une coupure importante dans l'économie belge. L'investissement étranger croît fortement dans le nord du pays et dans secteurs nouveaux<sup>29</sup>. Par ailleurs, la Belgique connaît aussi un déplacement de sa main-d'œuvre du secteur secondaire vers le secteur tertiaire.

### *La « grande grève » et ses suites : l'avortement des réformes de structure*

À la fin de l'année 1960 et au début de 1961, la Belgique connaît un mouvement social d'une ampleur et d'une durée

exceptionnelles. La grève révèle plus encore l'affaissement industriel en Wallonie, la division de plus en plus forte entre le nord et le sud du pays, et les progressions fédéralistes internes qui en découlent.

Face à l'état calamiteux des finances publiques et à la croissance du déficit budgétaire, le gouvernement Eyskens (libéral-social-chrétien) avait initié un projet d'assainissement budgétaire. Le gouvernement dépose un programme financier dont l'ensemble des mesures est rassemblé dans un projet de loi rendu public en novembre 1960. Rapidement dénommé « loi unique »<sup>30</sup>, ce projet de loi rencontre une hostilité forte des milieux socialistes et syndicaux.

À la mi-décembre, la Belgique est plongée en pleine grève. Le débat fait rage dans les rangs syndicaux sur la stratégie et les perspectives du mouvement en cours. Le 16 décembre 1960, la FGTB rejette le mot d'ordre de grève générale. Le vote a été serré et dévoile une fracture interne importante : 496 487 voix se sont prononcées contre, 475 823 pour et 53 112 se sont abstenus<sup>31</sup>.

Le clivage recouvre très largement une division entre centrales francophones et flamandes<sup>32</sup>. Du côté francophone – ou plus exactement wallon –, André Renard est à la pointe du mouvement. Les attermolements nationaux de la FGTB le conduisent à « wallonniser » le mouvement. L'hebdomadaire *Combat* a été créé à cet effet. Pour ce faire, il adapte aussi la structure syndicale. Le 23 décembre est établi un Comité de coordination des régionales wallonnes de la FGTB (CCRW). Celui-ci prend de fait la direction de la grève. Le 3 janvier 1961, les députés wallons du Parti socialiste lui emboîtent le pas. Ils annoncent qu'en cas de maintien de la loi unique, « le peuple wallon<sup>33</sup> n'aura d'autre issue que la révision des institutions du pays, afin de choisir lui-même les voies de son expansion économique »<sup>34</sup>. La césure avec Bruxelles et la Flandre, le refus de la CSC d'entrer dans la logique de grève générale et l'annonce d'élections législatives mettent fin à la grève.

Tirant les conclusions de la grève, André Renard démissionne de son mandat à la FGTB, crée et dirige – jusqu'à sa mort en 1962 – un nouveau mouvement qui a pour vocation de devenir un groupe de pression : le Mouvement populaire wallon (MPW). Cette logique de groupe de pression est explicitement évoquée par André Renard le 30 mars 1961 : « Un parti ? Impossible en outre pour une raison supplémentaire : parce que les partis ont tout de même cessé de jouer, devant l'opinion publique, le rôle déterminant qu'ils jouaient il y a quelque 40 ans encore. Organisation syndicale ne pouvant l'assumer, il nous restait à constituer un mouvement qui se veut et se pense ouvertement comme "groupe de pression". Nous sommes à l'époque des "groupes de pression" et nous croyons à leur efficacité en tant que facteurs de réactions collectives <sup>35</sup>. » Pourquoi le MPW à ce moment ?

La grève générale a (r)amené à l'avant-plan la question du fédéralisme et du combat wallon. Mais, pour la première fois, ces problématiques ont trouvé leur « inscription dans la population ouvrière wallonne » <sup>36</sup>. Le MPW veut capitaliser cette rencontre <sup>37</sup>.

Le Mouvement populaire wallon est mis sur les fonts baptismaux avant les élections législatives de mars 1961. Sa création n'est toutefois officialisée que le 6 avril 1961. Sa naissance s'inscrit dans la tournure fédéraliste du conflit social mais aussi dans la sensible différence d'attitude entre les régionales flamandes et wallonnes de la FGTB le 16 décembre 1960. Le MPW rassemble, à ses origines, beaucoup de centrales wallonnes de la FGTB. Il a donc un très grand nombre d'adhérents. Le chiffre de 200 000 membres a plusieurs fois été évoqué. Mais il faut le relativiser. Car il s'agissait pour la plupart de membres indirects.

Le premier congrès du mouvement se réunit les 19 et 20 novembre 1961. Le MPW adopte un projet de fédéralisme en janvier 1962. Ses objectifs sont doubles : accéder au fédéralisme « qui seul peut assurer le respect et la mise en valeur de la personnalité des peuples dans l'harmonie générale » et réaliser les réformes de structure en matière économique et

financière « seules capables de lier le nécessaire progrès social à la nécessaire expansion économique »<sup>38</sup>.

Le Parti socialiste belge a accueilli avec beaucoup de réserves la création du MPW. Il y voit un détricotage de l'Action commune et une tribune pour l'aile gauche du parti. Surtout, il y voit un groupe de pression malvenu à un moment important : son retour aux affaires à l'issue des élections législatives de mars 1961.

La question de la participation des socialistes belges à un gouvernement d'alliance avec les sociaux-chrétiens suscitera une vive controverse interne étant donné l'abandon de l'essentiel du programme des réformes de structure. Le principe de la collaboration avec le PSC-CVP fut obtenu avec difficulté. La grève de l'hiver 1960-1961 avait renforcé l'aile gauche du parti. Déjà avant les élections, elle s'était manifestée pour obtenir une place plus significative sur les listes électorales<sup>39</sup> et pour rendre impératif le programme de réformes de structure admis par l'organisation socialiste lors de son congrès de 1959. À la fédération bruxelloise, avait par exemple eu lieu un débat sur la présence de Paul-Henri Spaak en tête de liste sans passer par la procédure du poll. La gauche s'y était vainement opposée. Ce choix avait été avalisé par 243 mandats contre 55 et 4 abstentions.

Au congrès de la participation gouvernementale, la gauche du PSB se fera entendre. À son terme, le vote est clair mais la minorité est conséquente : 807 délégués ont rallié la direction. Cent cinquante refusent le principe de la participation. Il y a 20 abstentions. C'est surtout des fédérations wallonnes qu'est venue l'opposition : 27,35 % des délégués wallons ont rejeté la participation gouvernementale en raison de l'abandon des réformes de structure dans l'accord gouvernemental.

	Fédérations flamandes			Fédérations wallonnes			
	OUI	NON	ABSTENTION		OUI	NON	ABSTENTION
Alost	16	2	0	Ath-Tournai	15	21	0
Anvers	106	0	0	Charleroi	21	36	0
Bruges	16	0	0	Dinant-Philippeville	17	0	0
Dendermonde	11	0	0	Huy-Waremme	32	2	0
Gand-Eecklo	46	6	6	Liège	71	31	1
Hasselt	12	1	0	Luxembourg	8	3	0
Ypres	14	0	0	Mons	64	0	0
Courtrai	26	0	4	Namur	20	2	2
Louvain	30	0	0	Nivelles	28	3	0
Malines	61	0	0	Soignies	24	10	0
Ostende	9	0	0	Thuin	1	14	6
Roulers	12	0	0	Verviers	13	0	1
Ronse	11	0	0				
Saint-Nicolas	17	1	1				
Tongres	10	0	0				
Turnhout	16	0	0	Bruxelles	80	17	0

Fédérations flamandes	413	10	11
	95,16 %	2,30 %	2,53 %
Fédérations wallonnes	314	122	10
	70,40 %	27,35 %	2,24 %
Fédération bruxelloise	80	17	0
	82,47 %	17,53 %	0,00 %
PSB-BSP	807	149	21
	82,60 %	15,25 %	2,15 %

Le gouvernement Lefèvre - Spaak s'attaquera, en priorité, aux problèmes linguistiques dans un climat de radicalisation sur ces questions dans les trois régions du pays. Le recensement linguistique est abandonné, Comines et Mouscron sont rattachés au Hainaut et les six communes des Fourons au Limbourg, l'aire Bruxelles est limitée aux dix-neuf communes mais six communes périphériques deviennent des communes dites à facilités linguistiques.

Pendant cette législature fut aussi votée une loi sur l'emploi des langues dans l'administration et l'enseignement (2 août 1963) et une nouvelle répartition des sièges de députés en octroyant trois supplémentaires à la Flandre, un à Bruxelles et donc quatre en moins à la Wallonie.

C'est durant cette législature aussi qu'un pan important de la sécurité sociale est revu : l'assurance maladie-invalidité (AMI). Avant même l'investiture du nouveau gouvernement social-chrétien - socialiste, le président des mutualités socialistes, Edmond Leburton, avait appelé à l'organisation d'une « Conférence de la table ronde » rassemblant des personnalités des trois grands partis « afin de tirer l'AMI de l'impasse »<sup>40</sup>. Le rapport de ce groupe de travail fut largement repris dans la confection de la loi modifiant l'assurance maladie-invalidité dite « loi Leburton » (9 août 1963).

Cette loi initia des relations souvent conflictuelles entre les mutualités et le corps médical. En 1964, la Belgique vit son premier grand conflit en la matière. Une grande majorité de médecins, à l'initiative de leur nouveau syndicat – les Chambres syndicales de médecins –, entame une grève dure contre une série des nouvelles dispositions : « le système de convention, le remboursement différentiel des patients consultant un médecin conventionné ou non, violation des règles déontologiques médicales, etc. »<sup>41</sup>. Le gouvernement dut réquisitionner trois mille officiers de réserve, médecins militaires, et tous les médecins attachés à des établissements hospitaliers.

Pour l'aile gauche du Parti socialiste et de la FGTB, la loi Leburton était aussi un reniement par rapport au service natio-

nal de santé qu'elle appelait de ses vœux depuis plusieurs années. En respectant le système de remboursement à l'acte des prestations médicales, la loi Leburton « se cantonn[ait] dans les limites anachroniques de la vieille médecine libérale »<sup>42</sup>. La conclusion de Marcel Liebman était dure envers le gouvernement et en son sein, à l'endroit du Parti socialiste : « En dernière analyse, le rôle du Parti socialiste dans la crise consiste essentiellement à avoir évité que le gouvernement, comme il pouvait être tenté de le faire, ne s'en tienne pas seulement à de larges concessions aux médecins mais aille jusqu'à la capitulation pure et simple<sup>43</sup>. » De son point de vue, le non-débat concernant le service national de santé et ce qu'il considère comme des reculades gouvernementales face aux médecins grévistes est tout aussi grave que l'abandon des réformes de structure.

Sur le plan interne, un autre projet catalyse l'opposition de la gauche du parti et d'une partie de la FGTB : les projets gouvernementaux en matière de maintien de l'ordre.

En août 1962, les partis social-chrétien et socialiste avaient déposé cinq projets visant à mieux assurer la « liberté du travail », à accroître les peines en cas de violence...

Moins de deux ans après la grève de 1960-1961, ces dispositions ne pouvaient être interprétées que comme une réaction à ce qu'avait été ce mouvement social et une réponse aux exigences du monde patronal relayée par certains milieux sociaux-chrétiens et libéraux. Cette donnée était d'ailleurs reconnue par Paul-Henri Spaak : « Ce fut une condition à l'acceptation du parti social chrétien à la formation du gouvernement<sup>44</sup>. »

Face au tollé qu'elles provoquent dans les rangs de la FGTB, du parti communiste et dans ses propres rangs, le Parti socialiste belge amenda partiellement les projets. Il organisa deux congrès extraordinaires sur la question, en mars et en avril 1963. Lors du congrès de mars, la résolution prenait acte des améliorations par rapport au projet initial mais estimait toutefois qu'ils ne pouvaient être acceptés « qu'à la condition d'être précisés et amendés dans certaines de leurs dispositions ». Le

vote sur cette résolution fut acquis avec réserve. Il y eut 77 non et 5 abstentions. Encore convient-il de souligner que les délégués liégeois votèrent pour sur la base d'une position d'attente par rapport à un projet jugé par eux inacceptable. Les quelques modifications intervenues avant le passage au Parlement n'étaient pas de nature à lever les réticences et les oppositions dans les rangs socialistes et syndicaux.

Paul-Henri Spaak mit en jeu sa présence au gouvernement comme vice-Premier ministre. Le congrès du 6 avril cautionna cependant le projet modifié. Mais l'opposition est forte : 292 des 1 006 délégués votent contre le projet et quatre s'abstiennent. Mais le fait le plus marquant est la fracture interne entre fédérations flamandes et francophones : 96,83 % des délégués flamands ont voté l'adoption de la résolution. En revanche, 57,53 % des délégués wallons l'ont rejetée.

Cette opposition majoritaire dans les fédérations wallonnes déboucha sur un fait exceptionnel dans le fonctionnement du Parti socialiste. Tous les parlementaires du groupe n'avalisent pas le choix du congrès. Lors du vote à la Chambre, le 9 avril 1963, douze députés socialistes s'abstiennent. Cela vaut un blâme aux huit députés liégeois (Merlot, Cools, Dejardin, Sainte-Pacque, Fontaine - Borguet, Gruselin et Denis), et deux mois de suspension du groupe parlementaire à Glinne, Hurez, Massart et Terwagne. Au Sénat, le 30 mai 1963, les six sénateurs socialistes liégeois s'abstiennent aussi : Allard, Bulers, Delbouillen, Lerase, Rassart et Troclet.

À la FGTB, le débat sur cette question est tout aussi important d'autant qu'il s'entrechoque avec la réforme statutaire de l'organisation syndicale. En effet, au conseil national élargi de la FGTB d'avril 1963, la motion favorable aux projets dits de maintien de l'ordre amendés recueille 438 738 mandats. Mais 353 888 se sont prononcés contre et il y a 29 342 abstentions. Ce résultat étriqué recouvre aussi largement une division linguistique. À concurrence de 95,5 %, les régionales flamandes ont appuyé la résolution de Major. En revanche, 79 % des régionales wallonnes s'y sont opposées<sup>45</sup>.



	Fédérations flamandes				Fédérations wallonnes			
	OUI	NON	ABSTENTION		OUI	NON	ABSTENTION	
Alost	12	5	0	Ath-Tournai	7	28	1	
Anvers	112	1	0	Charleroi	42	21	0	
Bruges	19	0	0	Dinant-Philippeville	14	3	0	
Dendermonde	11	0	0	Huy-Waremme	29	8	0	
Gand-Eecklo	53	2	2	Liège	0	112	1	
Hasselt	13	0	0	Luxembourg	9	3	0	
Ypres	12	1	0	Mons	60	4	0	
Courtrai	27	3	0	Namur	15	9	2	
Louvain	30	0	0	Niveilles	2	26	0	
Malines	58	0	0	Soignies	4	32	0	
Ostende	9	0	0	Thuin	7	14	6	
Roulers	14	0	0	Verviers	6	8	1	
Ronse	12	0	0					
Saint-Nicolas	18	0	0					
Tongres	10	0	0					
Turnhout	17	0	0	Bruxelles	88	12	0	

Fédérations flamandes	427	12	2
	96,83 %	2,72 %	0,45 %
Fédérations wallonnes	195	268	2
	41,94 %	57,63 %	0,43 %
Fédération bruxelloise	88	12	0
	88,00 %	12,00 %	0,00 %
PSB-BSP	710	392	4
	70,58 %	29,03 %	0,40 %

Ce vote intervient parallèlement aux changements statutaires internes à la FGTB. Le clivage linguistique à la FGTB, mis en évidence lors du vote de décembre 1960, avait non seulement conduit à un recentrage wallon du conflit social mais aussi à une multiplication d'appels en faveur d'une structure confédérale de la FGTB.

Le 7 février 1961, le bureau de l'organisation syndicale socialiste avait constitué une commission dite des « XVIII ». Elle était composée de neuf membres francophones et de neuf membres flamands. Mais, dans le contexte de la création du MPW, un compromis ne put être atteint. Fin 1962, un protocole d'accord consacre la parité linguistique au secrétariat et au bureau, et modifie la composition du Conseil national. En outre, le droit de tendance interne est reconnu pour autant :

– que les décisions des organes de la FGTB soient respectées ,  
– qu'il ne conduise pas à la constitution de groupes de pressions au sein de la FGTB ,

– que les statuts de la FGTB et le présent accord soient respectés <sup>46</sup>.

Ces options seront entérinées lors du congrès de la FGTB de 1963.

### L'éviction de la « gauche »

Depuis le retour des socialistes au pouvoir et la création du MPW, les tensions entre la direction du PSB et les diverses expressions de la gauche se sont multipliées. Face à ce qu'il considère comme une stratégie de guérilla permanente, le PSB décida de mettre au pas ses « rebelles » et de couper ses adhérents et ses dirigeants de tout contact avec les « groupes de pression » qu'étaient le MPW, *La Gauche* et *Links*. À plusieurs reprises, nombre de dirigeants du PSB avaient mis en garde l'opposition de gauche et ses auditeurs. Au congrès de mars 1963, Jos Van Eynde avait lancé à l'encontre d'Ernest Mandel : « Je mets en garde le congrès contre ceux qui veulent rejeter le projet

avant la discussion parlementaire mais, qui en fait, veulent attaquer le bureau et détruire l'unité du parti. » Les tensions s'étaient accrues et l'explication finale eut lieu en 1964.

L'appel du MPW lors des élections communales d'octobre 1964 est utilisé par le PSB pour lancer le processus des « incompatibilités ». Le Mouvement populaire wallon appuyait en effet les candidats s'engageant pour le fédéralisme. Cela ne fut pas toléré par le PSB.

La question se polarisa sur la personne de Jacques Yerna. Ce dernier avait appuyé en effet, à Chaudfontaine, une liste dissidente du PS. Le Parti socialiste belge entama à son encontre une procédure d'expulsion. Finalement, Yerna quittera le PSB après le congrès des incompatibilités.

Dans le même temps, en novembre 1964, la direction annonce son intention d'interdire la compatibilité entre dirigeant du MPW et membre du PSB. Le 23 novembre, le bureau fait savoir à ses fédérations que « sera posé au prochain congrès du parti le problème de l'incompatibilité entre la qualité de membre du PSB et la qualité de collaborateur à *La Gauche* et à *Links*, et la qualité de membre du PSB et de dirigeant du MPW »<sup>47</sup>. Dans cette offensive, la direction du PSB doit toutefois faire face aux pressions de certaines sections et fédérations wallonnes. Au congrès de la fédération liégeoise – la plus importante du parti –, la proposition de résolution est rejetée par 65 voix contre 43. En conséquence, la direction du parti adopte une résolution « corrigée » par une position « conciliatrice » de Léo Collard. Aux assises des 12 et 13 décembre 1964, le président du parti déclare : « Le congrès déclare qu'il y a incompatibilité entre la qualité de membre du PS et :

» a) la qualité de dirigeant du MPW ;

» b) la qualité de collaborateur aux organes de presse *La Gauche* et *Links*.

» Il charge de bureau d'entendre les intéressés au cours d'une procédure de conciliation. Au cas où celle-ci échouerait, le conseil général aura à se prononcer, conformément aux statuts, sur les sanctions éventuellement proposées<sup>48</sup>. » L'exa-

men des cas se révèle orageux lors d'un conseil général élargi le 20 décembre 1964. Jacques Yerna et André Cools, notamment, refusent de s'incliner<sup>49</sup>.

Face à cette opération de l'appareil socialiste, la réaction des divers courants de gauche se pose. Plusieurs personnalités suggèrent de créer une formation dissidente. L'idée n'était pas nouvelle. En décembre 1963, elle avait été évoquée, sans suite, lors de réunions discrètes à Linkebeek et/ou à Rhode-Saint-Genèse. Après plusieurs réunions convoquées à l'initiative de *La Gauche*, le 27 décembre 1964, l'assemblée de cet hebdomadaire convoque un congrès avec pour but « de créer un nouveau Parti socialiste des travailleurs dont les objectifs clés [seraient], notamment, le fédéralisme et les réformes de structure anticapitalistes »<sup>50</sup>.

De celui-ci naîtra, le 5 janvier 1965, l'Union de la gauche socialiste (UGS) à Bruxelles et le Parti wallon des travailleurs (PWT) en Wallonie. Mais en vérité, beaucoup ont refusé de faire le saut à un moment où ces sensibilités de gauche étaient en déclin. Dans les rangs syndicaux, André Renard avait abandonné *La Gauche* dès 1959. Les représentants de l'aile gauche du Parti socialiste belge ne franchirent pas le Rubicon. Ce n'est donc que la composante trotskyste et quelques personnalités fédéralistes, comme par exemple François Perin, qui s'engagèrent dans cette voie. Très vite d'ailleurs, les tensions entre ceux qui mettaient avant tout l'accent sur le fédéralisme et les porteurs des réformes de structure débouchèrent sur une scission des deux groupes et sur la création du parti wallon, future composante du Rassemblement wallon.

Par cette opération de sape, le Parti socialiste belge réussit à briser les courants de gauche interne et externe qui faisaient pression sur ses choix politiques. De même, il facilita la désintégration du Mouvement populaire wallon qu'il avait toujours mal accepté. Durant toute la législature, les socialistes avaient donné l'impression de ne pas prendre en compte la montée des sentiments régionalistes à un moment de mutation économique : celui du décollage de la Flandre et celui où le devenir

industriel de la Wallonie posait plus que jamais question. Ces questions ont pu partiellement être escamotées en raison d'une croissance soutenue et d'une augmentation généralisée du niveau de vie.

Mais ce faisant, le PSB a ouvert une brèche aux nouvelles formations fondées sur une identité régionale, fédéraliste ou culturelle et s'est coupé d'une réflexion intellectuelle et d'un potentiel militant important. Le Parti socialiste belge le paya doublement. Une première fois lors de l'élection législative de 1965 au cours de laquelle il subit une défaite cuisante. Une deuxième fois, en retardant l'émergence de nouvelles générations pétries des idéaux du MPW ou, du côté flamand, convaincues des nécessités du fédéralisme. André Cools et Philippe Busquin ont été inspirés intellectuellement et politiquement par le combat fédéraliste wallon. Et ce n'est qu'en 1977 que le BSP élit un coprésident flamand beaucoup plus attentif aux revendications fédéralistes, Karel Van Miert.

### La débâcle de 1965

Les élections législatives de 1965 constituent le revers électoral socialiste le plus important de l'histoire d'après guerre. Pourquoi cette déroute ?

Si le projet de « loi unique » a, en son temps, été repoussé, beaucoup de ses dispositions ont été adoptées pendant la législature du gouvernement Lefèvre - Spaak. Les socialistes ont de la sorte abandonné un espace à gauche dans lequel a partiellement pénétré le parti communiste. Les choix de l'Exécutif nécessitaient de nombreuses explications. En 1963 encore, Léo Collard était obligé de justifier le maintien de ministres socialistes dans l'équipe gouvernementale. L'exercice se révélait pour le moins laborieux et peu enthousiasmant : « Si, jusqu'à présent, le parti n'a pas mis la collaboration en cause, c'est sans doute aussi parce qu'il a été sensible à deux autres considérations. D'abord que le pays doit être gouverné ; qu'à défaut de

Élections de 1961 et de 1965  
Pourcentage en voix

1961	BRUXELLES- HAL-VILVORDE	WALLONIE	FLANDRE	ROYAUME
PLP-PVV	15,80	11,75	11,62	12,33
PSB-BSP	39,21	46,42	29,71	36,72
PSC-CVP	36,62	30,94	50,95	41,45
PCB-KPB	3,10	6,35	0,97	3,08
Volksunie	2,50		5,98	3,46

Nombre de sièges

PLP-PVV	6	6	8	20
PSB-BSP	13	39	32	84
PSC-CVP	10	26	60	96
PCB-KPB	1	4		5
Volksunie	1		4	5

Pourcentage en voix

1965	BRUXELLES- HAL-VILVORDE	WALLONIE	FLANDRE	ROYAUME
PLP-PVV	30,21	25,39	16,50	21,62
PSB-BSP	25,74	35,20	24,65	28,28
PSC-CVP	23,50	24,56	44,18	34,44
PCB-KPB	3,68	9,53	1,67	4,57
Volksunie	3,60		11,42	6,43
FDF	8,29			1,33
Divers	4,92	5,23	1,50	3,26

Nombre de sièges

PLP-PVV	11	19	18	48
PSB-BSP	9	28	27	64
PSC-CVP	8	18	51	77
PCB-KPB	1	5		6
Volksunie	1		11	12
FDF	3			3
Divers		2		2

la forme actuelle on n'en voit guère d'autre, qui soit meilleure en tout cas et qu'on courrait le risque d'un vide politique et d'une instabilité dangereuse pour les institutions mêmes. Que d'autre part, il faut y regarder à deux fois avant de quitter le pouvoir, au moment où dans d'autres pays qui nous sont proches, les socialistes peuvent espérer y accéder. L'accroissement de l'influence socialiste dans les gouvernements d'Europe occidentale est susceptible d'importantes conséquences qu'on ne peut négliger<sup>51</sup>. »

La grève de 1960-1961 et la création du MPW avaient mis à l'avant-plan du débat politique les questions fédéralistes et institutionnelles. Outre le combat que le PSB avait mené contre ce groupe de pression, les choix gouvernementaux en matière institutionnelle – fin du recensement linguistique, fixation minimaliste des frontières de Bruxelles, transfert des six communes fouronnaises au Limbourg... – avaient suscité une opposition importante que le PSB n'avait pas su ou voulu gérer. Il avait complètement ignoré le pétitionnement du MPW. De la sorte, le PSB a contribué au succès des nouveaux partis à dimension régionaliste : la Volksunie en Flandre, le FDF à Bruxelles et les différentes listes wallonnes en Wallonie.

Enfin, les socialistes belges avaient classé sans suite le programme de réformes de structure. Leur bilan « réformiste » était pour le moins maigre. Certes l'assurance maladie-invalidité avait été réformée. Mais cet acquis ne pouvait satisfaire une partie de son électorat traditionnel qui avait pris part à la grève de 1960-1961. D'autant que le vote des projets de loi relatifs au « maintien de l'ordre » avait sérieusement écorné le PSB dans les rangs syndicaux.

Cette défaite de 1965 est essentielle dans l'histoire du socialisme belge. Car il n'est pas sûr qu'elle fut comprise à sa juste mesure. Dans le PSB, beaucoup crurent à un score conjoncturel, lié à un concours de circonstances défavorables. Il y eut bien un début d'évolution de la problématique fédérale. Les ailes francophones et flamandes tiendront deux congrès séparés en 1967 – à Verviers et à Klemskerke. Mais l'idée que la

cure d'opposition face à un gouvernement social-chrétien - libéral ramènerait le PSB à un pourcentage digne de ce nom prévalait. Las ! L'élection législative de 1968 sonna le glas de ces illusions. Les socialistes belges ne regagnent pas le terrain perdu. Au contraire, ils perdent encore des voix par rapport à 1965.

### Élections de 1968 Pourcentage en voix

1968	BRUXELLES- HAL-VILVORDE	WALLONIE	FLANDRE	ROYAUME
PLP-PVV	24,38	26,67	16,10	20,87
PSB-BSP	20,47	34,51	26,26	27,97
PSC-CVP	30,25	20,97	39,01	31,73
PCB-KPB	2,18	6,90	1,38	3,29
Volksunie	6,54		16,97	9,78
FDF-RW	15,39	10,47		5,89

### Nombre de sièges

PLP-PVV	8	22	17	47
PSB-BSP	5	25	27	57
PSC-CVP		14	45	59
PCB-KPB	1	4		5
Volksunie	2		18	20
FDF-RW	5	7		12

Après avoir mal évalué l'impact croissant de la question linguistique, des revendications fédéralistes et l'affaiblissement du clivage catholique/laïque, le Parti socialiste belge essaya de s'adapter à cette situation mouvante. Cette transformation fut difficile et longue.

Elle passa d'abord par une tentative d'ouverture aux chrétiens progressistes. Le 1<sup>er</sup> mai 1969, le président du parti, Léo Col-



lard, lance un appel au « rassemblement des progressistes » transcendant les clivages philosophiques : « (...) le parti ne peut plus être une Église fermée. Ne laissons pas de côté ceux dont les idées sont parallèles aux nôtres : ne leur demandons pas non plus des actes d'allégeance. Quelque chose de plus doit être entrepris sans tarder : l'ouverture vers les chrétiens de gauche. Je veux être très clair sur ce point d'une importance capitale dans l'immédiat et pour l'avenir. Depuis toujours, il y a dans notre parti même, des croyants et des pratiquants. Beaucoup d'autres votent pour nous. Mais le moment est venu de faire un pas de plus et de nous adresser aux organisations qui groupent les chrétiens de gauche »<sup>52</sup>.

Mais ce message resta sans suite. Le PSB, particulièrement en Wallonie, conserva des pratiques de formation hégémonique. Rien ne fut réellement mis en œuvre pour ouvrir le PSB à des progressistes catholiques ou non membres, de sorte que « le Parti socialiste rest[a] le parti de la laïcité »<sup>53</sup>. Il faudra attendre une dizaine d'années pour que, du côté flamand, de nouveaux pas soient accomplis vers le monde ouvrier chrétien.

En ce qui concerne les revendications fédéralistes et un nouveau programme, c'est dans le courant des années 70 que le Parti socialiste belge accomplira un chemin important en la matière. Il déboucha notamment sur la scission en deux formations : le Parti socialiste (PS) en Communauté française et le Belgische Socialistische Partij (BSP) puis le Socialistische Partij (SP) en Communauté flamande<sup>54</sup>.

## Conclusions

De la libération au début des années 1970, le Parti socialiste belge confirme les traits et les vocations qu'avait acquis le POB avant la deuxième guerre mondiale. Il s'agit tout à la fois d'un parti de gouvernement, et qui l'affiche clairement, et d'un parti d'encadrement de la classe ouvrière sécularisée. Malgré le détachement de son lien organique avec la FGTB et en dépit

de l'adoption du principe de l'adhésion directe, le PSB est resté un parti de masse.

Cette double caractéristique est fondamentale car elle entérine ce que nous pourrions qualifier d'un mode de fonctionnement, de pensée et d'action du socialisme belge. Le progrès des conditions sociales et politiques de sa base sociale passe par sa défense déléguée au pouvoir. Cela implique bien sûr la participation à la compétition électorale, fait acquis depuis longtemps, et la volonté d'exercer le pouvoir, qui est une donnée cruciale.

Dans le système politique belge, le PSB ne peut espérer gouverner seul. Sa participation au gouvernement se fait donc dans le cadre d'un compromis. Soit avec les sociaux-chrétiens. Soit avec les libéraux. Cette situation est porteuse de frustrations multiples qui se sont, nous l'avons vu, plusieurs fois exprimées.

Dans ce cadre, tout le problème porte sur les termes du compromis. De ce point de vue, le principe même de la participation a plus souvent prévalu que celui de la défense des axes programmatiques principaux du parti.

Partant, la direction du PSB s'est toujours méfiée de toutes les formes d'expression mettant en cause cet axe stratégique et voulant influencer sur cette orientation. Nous l'avons vu, le PSB – et la direction de la FGTB – a mal vécu l'émergence du groupe de pression que fut le Mouvement populaire wallon, de même que la présence des hebdomadaires *La Gauche* et *Links*. Le congrès des incompatibilités cassera l'un et l'autre. Mais la direction socialiste est aussi extrêmement méfiante envers les mouvements sociaux dont elle n'assume pas directement ou par l'intermédiaire de la FGTB la direction. De ce point de vue, la grève de l'hiver 1960-1961 a reçu un accueil ambivalent parmi les dirigeants du PSB. Cela explique partiellement pourquoi des lois sur le maintien de l'ordre ont pu être votées sous un gouvernement à participation socialiste.

Cette vocation gouvernementale et cet encadrement du monde ouvrier sécularisé font que le Parti socialiste belge s'est inscrit dans ce que nous appelons une optique réformiste gestionnaire. Le PSB a initié mais souvent accompagné des

réformes économiques et sociales, dont la plus importante est l'édification d'un système de sécurité sociale. Dans la décennie 60, pas à pas, le PSB et la FGVB ont contribué à l'amélioration du niveau de vie des travailleurs et à la politique keynésienne de demande. Mais le Parti socialiste n'a jamais poussé ou voulu adopter un projet réformiste « transformateur ». C'est-à-dire qui modifie dans une mesure significative les piliers du fonctionnement économique et social. Telle était l'ambition des réformes de structure. Elles ne pouvaient ni ne voulaient révolutionner le système économique. Mais le projet visait à donner les moyens d'agir plus fortement et plus justement sur la politique économique.

Ce réformisme gestionnaire s'est épanoui dans le cadre de ce qu'on appelle les *golden sixties*. L'arrêt de la croissance économique, la déflation, la crise des finances publiques et l'euro-péanisation de la vie économique et financière, et les mutations sociologiques et socio-professionnelles amoindriront sinon mettront en cause ses performances.

## NOTES

1. Guy Vanthemsche, *La Sécurité sociale. Les origines du système belge. Le présent face à son passé*, Bruxelles, De Boeck Université, 1994, p. 71.
2. Xavier Mabille, *Histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, éditions du CRISP, 1986 (1<sup>re</sup> édition), p. 317.
3. Chantal Kesteloot, « Les socialistes durant l'occupation : doctrine et programme », *Cahiers marxistes*, n° 148, janvier 1987, p. 31.
4. Ben Serge Chlepner, *100 ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 1983, p. 248.
5. Rosine Lewin, Jules Gérard-Libois, *La Belgique entre dans la guerre froide et l'Europe. 1947-1953*, Bruxelles, Politique et histoire, 1992, p. 117.
6. Parti socialiste, *La Ligne du parti précédée de la déclaration de principes. Textes adoptés par le congrès de la victoire des 9, 10 et 11 juin 1945*, Bruxelles, juin 1945, p. 27.
7. *Ibid.*, pp. 25-26.
8. *Ibid.*, p. 41.
9. Rosine Lewin, Jules Gérard-Libois, *op. cit.*, p. 41.

10. Steven Philip Kramer, « Belgian Socialism at the Liberation. 1944-1950 », *Res Publica*, 1978, n° 1, p. 128.
11. Bert De Bakker, Mieke Claeys - Van Hegendoren, « The Socialist Party in the Party System and in Organized Socialism in Belgium », *Res Publica*, 1973, n° 2, p. 247.
12. Voir Pascal Delwit, « L'anticommunisme comme instrument de mobilisation du Parti socialiste belge de 1945 à 1954 », in Pascal Delwit, José Gotovitch (éd.), *La Peur du Rouge*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 1996, pp. 127-136.
13. Cité par Marianne Lebeau, *Max Buset. Un président et son parti (1945-1959)*, mémoire de licence en sciences politiques de l'ULB, 1985-1986, p. 90.
14. En Flandre — non compris l'arrondissement de Louvain et les cantons flamands de Bruxelles —, le oui obtient 72 %. En Wallonie, le non recueille 58 %.
15. Voir Pascal Delwit, *Les Partis socialistes et l'intégration européenne (France, Belgique, Grande-Bretagne)*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 1995.
16. Xavier Mabilie, *op. cit.*, p. 322.
17. Parti socialiste belge, *Congrès fédéral de Soignies*, 7 décembre 1958. Le texte du congrès fédéral de Tournai-Ath-Mouscron est identique. Pour sa part, la résolution du congrès de Namur déclare : « considérant que la collaboration gouvernementale du PSB avec un parti bourgeois, champion de l'économie libérale, a été nuisible à la diffusion de la pension socialiste ; que s'il a été possible, dans le cadre de cette collaboration, d'obtenir des avantages sociaux, elle n'a pas permis de réaliser la moindre des réformes de structure économique et sociale conduisant à la société socialiste ». PSB, *Résolution du congrès de la fédération de Namur*, 7 décembre 1958.
18. Sur *La Gauche*, voir Nicolas Latteur, *Le Journal La Gauche. Son origine et son évolution (1957-1964)*, mémoire de licence en sciences sociales de l'ULB, 1995-1996.
19. René De Schutter, « L'expérience belge des réformes de structure », *Contradictions*, 1985, n° 44, pp. 103-104.
20. Jacques Yerna, « Réformes de structure et contrôle ouvrier. Utopies ou réalités ? », *Cahiers marxistes*, janvier 1991, n° 177, p. 74.
21. « Le problème des reconversions régionales en Belgique », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 85, 18 novembre 1960, p. 14.
22. PSB, *Rapport du bureau au congrès des 12 au 14 décembre 1958*, p. 27.
23. « Résolution économique du congrès des socialistes wallons », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 22, 1959, p. 16.
24. PSB, *Congrès extraordinaire, 4-5 juillet 1959. Rapports*, 1959, p. 40.
25. *Ibid.*, p. 54.
26. *Ibid.*, p. 34.

27. Leo Collard, *Points de vue socialistes*, 1959, p. 17.
28. PSB, *Résolution du congrès des 19 et 20 septembre*, sur les réformes de structure, 1959.
29. Christian Vandermotten, « Les grèves de 1960-1961 dans l'évolution économique de la Belgique », *Cahiers marxistes*, janvier 1991, n° 177, p. 28.
30. La qualification « loi unique » vient du fait qu'il s'agit d'une loi-cadre rassemblant deux options mises en évidence par Jacques Yerna et Jean Neuville dans leur livre *Le Choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la loi unique*. Décrivant les débats au gouvernement, les auteurs rappellent que « les démocrates-chrétiens renâcl[ai]ent devant les assainissements sociaux exigés par les conservateurs du PSC et du parti libéral. Ces derniers, par contre, s'oppos[ai]ent aux augmentations d'impôts ». En définitive, c'est la combinaison de ces deux mesures qui constituera l'ossature de la « loi unique ».  
Jacques Yerna, Jean Neuville, *Le Choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la loi unique*, Bruxelles, Politique et histoire, 1990, pp. 68-69.
31. François Perin, *Histoire d'une nation introuvable*, Bruxelles, Paul Legrain, 1988, p. 185.
32. Seules la régionale gantoise et une minorité de la régionale anversoise ont voté pour la motion de grève générale. D'autre part, la régionale mouscronnoise et une majorité de la régionale tournaisienne s'y sont opposées.
33. Souligné par nous.
34. Jean Maynaud, Jean Ladrière, François Perin (édit.), *La Décision en Belgique. Le pouvoir et les groupes*, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, n° 138, Paris, Armand Colin, 1965, p. 103.
35. Guy Spitaels, *L'Année sociale 1961*, Bruxelles, Institut de sociologie de l'ULB, 1962, p. 112.
36. Jean Puissant, « 1960-1961 révisité », *Cahiers marxistes*, janvier 1991, n° 177, p. 36.
37. Chantal Kesteloot, « Mouvement wallon et identité nationale », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1993, n° 1392.
38. *Ibid.*, p. 113.
39. « Le poll à la fédération bruxelloise du PSB », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 98, 3 mars 1961.
40. Guy Vanthemsche, *op. cit.*, p. 134.
41. *Ibid.*, p. 151.
42. Marcel Liebman, « La grève des médecins en Belgique », *Les Temps modernes*, n° 218, juillet 1964, p. 103.
43. *Ibid.*, p. 139.
44. Parti socialiste belge, *Congrès extrarordinaire*, 2 mars 1963, p. 2.
45. Guy Spitaels, *L'Année sociale 1962*, Bruxelles, Institut de sociologie de l'ULB, 1963, p. 38.

46. Cité par Guy Spitaels, *L'Année sociale 1962*, Bruxelles, Institut de sociologie de l'ULB, 1963, p. 289.
47. « Les problèmes des incompatibilités soumis au congrès du Parti socialiste belge des 12 et 13 décembre 1964 et ses conséquences. I », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 271, 29 janvier 1965, p. 10.
48. « Les problèmes des incompatibilités soumis au congrès du Parti socialiste belge des 12 et 13 décembre 1964 et ses conséquences, II », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 272, 5 février 1965, p. 6.  
Voir également Jacques Yerna, Jean Neuville, *op. cit.*, pp. 146 et suivantes.
49. François Perin, *op. cit.*, p. 189.
50. Cité par Nicolas Latteur, *op. cit.*, p. 144.
51. Léo Collard, *Rapport du président national, Parti socialiste belge, Rapport du bureau au congrès national ordinaire des 29 et 30 juin 1963. Complément*, pp. 22-23.
52. *Le Peuple*, 2 mai 1969.
53. Xavier Mabille, Val Lorwin, « The Belgian Socialist Party », in William E. Paterson, Alastair Thomas (Edit.), *Social Democratic Parties in Western Europe*, Croom Helm, 1977, p. 400.
54. Pascal Delwit, Jean-Michel De Waele, « Les mutations du paysage politique en Belgique : questions et perspectives », in Pascal Delwit, Jean-Michel De Waele, *Les présidents de parti répondent... Vers une recomposition du paysage politique*, Bruxelles, Labor, 1998.